



Hypothèque de l'appartement que je loue

Par **Karine**, le **15/03/2012** à **14:20**

Bonjour,
je suis locataire d'un appartement,
mon propriétaire suite a une grave maladie doit être placé dans une maison de retraite spécialisée, mais le total e ces revenu ne peut peut-être pas subvenir au paiement de celle ci, l'assistance publique ou les huissiers risquent d'hypothéquer leur logement et celui dans lequel je me trouve, j'ai un signé un bail de 3 ans (j'en suis a la 2eme année) que se passe t il pour moi ?

merci si vous pouvez me renseigner.

Par **cocotte1003**, le **15/03/2012** à **19:54**

Bonjour, il ne se passera rien pour vous, votre location continuera tant qu'aucune LRAR ou un passage d'huissier vous informant de la résiliation du bail. Ce courrier doit vous parvenir six mois avant la fin d'une période triennale soit à 2 ans et demi, 5 ans et demi de la date d'effet de votre bail, cordialement

Par **Karine**, le **16/03/2012** à **13:22**

merci beaucoup, je suis rassurée.
bonne fin de journée